

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS
PROGRAMME 821
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

AVANCES À L'AGENCE DE
SERVICES ET DE
PAIEMENT, AU TITRE DU
PRÉFINANCEMENT DES
AIDES COMMUNAUTAIRES
DE LA POLITIQUE
AGRICOLE COMMUNE



PROGRAMME 821
**Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre
du préfinancement des aides communautaires de la
politique agricole commune**

Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821 | Bilan stratégique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 821 : Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

L'objet du programme est de permettre à l'État d'accorder des avances à l'Agence de services et de paiement (ASP), afin de préfinancer les aides communautaires de la politique agricole commune (PAC) avant leur remboursement par l'Union européenne.

Les avances de ce programme s'inscrivent dans le cadre particulier du mode de financement des aides agricoles de la PAC : en calendrier ordinaire, les aides agricoles européennes sont versées à partir de mi-octobre aux agriculteurs par l'ASP – organisme payeur des aides agricoles européennes – puis elles font l'objet d'un remboursement par la Commission européenne le troisième jour ouvré du deuxième mois qui suit leur paiement pour les aides du 1^{er} pilier ou tous les trimestres en ce qui concerne les aides du 2^e pilier. Chaque année, l'ASP est ainsi amenée à préfinancer les aides agricoles communautaires avant leur remboursement par l'Union européenne et bénéficie à ce titre d'avances du Trésor ouvertes sur ce programme. Ce schéma de financement a été mis en place en 2001.

Conformément aux règles financières applicables en matière de prêts et d'avances, fixées par l'article 24 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'opération de préfinancement des aides agricoles communautaires par des avances du Trésor est neutre financièrement pour l'État.

**Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement
des aides communautaires de la politique agricole commune**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 821

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2022 Consommation 2022		
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000 8 081 056 000	10 000 000 000 8 081 056 000	10 000 000 000
Total des AE prévues en LFI	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	10 000 000 000	10 000 000 000	
Total des AE consommées	8 081 056 000	8 081 056 000	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2022 Consommation 2022		
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000 8 081 056 000	10 000 000 000 8 081 056 000	10 000 000 000
Total des CP prévus en LFI	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	10 000 000 000	10 000 000 000	
Total des CP consommés	8 081 056 000	8 081 056 000	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021		
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000

Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021		
agricole commune	8 067 896 000		8 067 896 000
Total des AE prévues en LFI	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Total des AE consommées	8 067 896 000		8 067 896 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021		
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000 8 067 896 000	10 000 000 000	10 000 000 000 8 067 896 000
Total des CP prévus en LFI	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Total des CP consommés	8 067 896 000		8 067 896 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	8 067 896 000	10 000 000 000	8 081 056 000	8 067 896 000	10 000 000 000	8 081 056 000
Prêts et avances	8 067 896 000	10 000 000 000	8 081 056 000	8 067 896 000	10 000 000 000	8 081 056 000
Total hors FdC et AdP		10 000 000 000			10 000 000 000	
Total*	8 067 896 000	10 000 000 000	8 081 056 000	8 067 896 000	10 000 000 000	8 081 056 000

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune		10 000 000 000 8 081 056 000	10 000 000 000 8 081 056 000		10 000 000 000 8 081 056 000	10 000 000 000 8 081 056 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	10 000 000 000	10 000 000 000	0	10 000 000 000	10 000 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	10 000 000 000	10 000 000 000	0	10 000 000 000	10 000 000 000
Total des crédits consommés	0	8 081 056 000	8 081 056 000	0	8 081 056 000	8 081 056 000
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 918 944 000	+1 918 944 000		+1 918 944 000	+1 918 944 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le montant des crédits d'autorisations d'engagement effectivement consommés en 2022 s'élève à 8 081 056 000 €, soit un montant identique à la consommation en crédits de paiement.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	10 000 000 000	10 000 000 000	0	10 000 000 000	10 000 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	10 000 000 000	10 000 000 000	0	10 000 000 000	10 000 000 000

Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

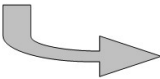
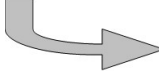
Programme n° 821 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 10 000 000 000	CP ouverts en 2022 * (P1) 10 000 000 000
AE engagées en 2022 (E2) 8 081 056 000	CP consommés en 2022 (P2) 8 081 056 000
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 918 944 000	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 8 081 056 000

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2022 (E2) 8 081 056 000	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 8 081 056 000	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 0
					
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821 | Justification au premier euro

Les avances étant octroyées annuellement, les montants non consommés sont perdus et n'ouvrent droit à aucun crédit au titre des exercices ultérieurs. En conséquence, les crédits ouverts en LFI mais non consommés n'ont pas vocation à être reportés et les engagements non couverts par des paiements sont annulés à la fin de l'exercice.

Justification par action

ACTION

01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>						
01 – Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune		10 000 000 000 8 081 056 000	10 000 000 000 8 081 056 000		10 000 000 000 8 081 056 000	10 000 000 000 8 081 056 000

Le montant des avances nécessaires à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour préfinancer les avances agricoles est déterminé chaque année en fonction des facteurs suivants :

- le montant des aides agricoles communautaires ;
- le calendrier de versement de ces aides, compte tenu de la possibilité d'anticiper le paiement de certaines d'entre elles. Les remboursements effectués par la Commission européenne résultent du calendrier de versement des aides ;
- la trésorerie disponible de l'ASP. Cette trésorerie varie chaque année, en fonction notamment des remboursements de la Commission européenne sur d'autres dépenses engagées par l'ASP.

La loi de finances initiale a ouvert sur ce programme 10 Md€ de crédits en 2022. Compte tenu des prévisions de trésorerie de l'ASP disponibles au moment où le calibrage des avances a été réalisé, le ministre chargé des finances a octroyé à l'Agence de services et de paiement (ASP) une avance dans la limite d'un montant de 10 Md€. Ce montant, qui comprenait une marge de sécurité pour garantir la continuité du paiement des aides agricoles, a été consommé comme suit :

- la première partie des tirages en février 2022 pour 1,1 Md€ a permis le préfinancement de la PAC 2021 ;
- la seconde partie des tirages entre octobre et décembre 2022 pour 7,0 Md€ a permis de préfinancer la PAC 2022.

Le montant de crédits consommé par l'ASP en 2022 s'élève au total à 8,1 Md€. L'écart entre le montant d'avances octroyé et le montant consommé s'explique par l'évolution constatée en cours d'exécution des besoins de trésorerie de l'ASP. Les avances ont fait l'objet de tirages qui ont eu lieu entre le 15 février et le 12 décembre 2022 :

- Le 15 février 2022, un appel de fonds de 1 100 M€ ;
- Le 17 octobre 2022, un appel de fonds de 3 938 M€ ;
- Le 17 octobre 2022, un appel de fonds de 57 M€ ;
- Le 18 octobre 2022, un appel de fonds de 181 M€
- Le 24 octobre 2022, un appel de fonds de 253 M€ ;
- Le 31 octobre 2022, un appel de fonds de 416 M€ ;
- Le 21 novembre 2022, un appel de fonds de 5 M€ ;
- Le 28 novembre 2022, un appel de fonds de 20 M€ ;
- Le 7 décembre 2022, un appel de fonds de 2 021 M€ ;
- Le 12 décembre 2022, un appel de fonds de 90 M€.

Le remboursement de l'avance a été réalisé en trois versements :

- le 31 mars 2022, l'ASP a remboursé 700 M€ ;
- le 29 juillet 2022, l'ASP a remboursé 250 M€ ;
- le 6 janvier 2023, le solde de l'avance de 7 131 M€ a été remboursé grâce au recours à un emprunt bancaire contracté auprès de plusieurs banques par l'ASP.

Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821 | Justification au premier euro

Le schéma de préfinancement des aides agricoles communautaires combine ainsi avances du Trésor et emprunt bancaire. Le but est de concilier le besoin de financement de l'ASP, en minimisant ses frais financiers, avec les contraintes de trésorerie de l'État.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	10 000 000 000	8 081 056 000	10 000 000 000	8 081 056 000
Prêts et avances	10 000 000 000	8 081 056 000	10 000 000 000	8 081 056 000
Total	10 000 000 000	8 081 056 000	10 000 000 000	8 081 056 000